

19.00 20.00 21.00 22.00 23.00





L'été est propice aux séances de cinéma plein air. Portées par des associations locales ou des municipalités, ces séances permettent d'allier convivialité et proposition culturelle. Elles sont devenues, dans certains lieux, un rendez-vous à ne pas manquer.

1- RÉGLEMENTATION

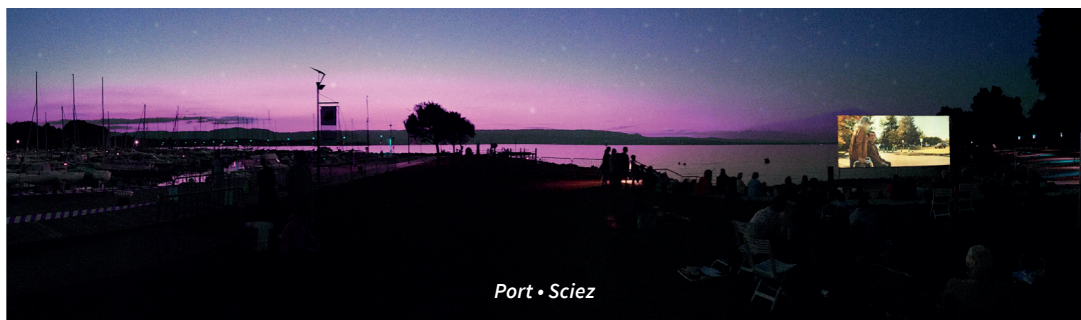
Une séance de cinéma plein air est soumise à la **réglementation de la diffusion de films de cinéma en non commercial** :

- ▶ les films doivent être **sortis en salle depuis plus de 12 mois**,
- ▶ ils doivent être **disponibles** et **accordés par les distributeurs**,
- ▶ l'accès à la séance doit être **gratuit pour les spectateurs**,
- ▶ l'utilisation des affiches commerciales du film n'est pas autorisée pour communiquer la séance au public.

La réglementation du cinéma plein air est consultable sur:

www.cnc.fr/professionnels/vos-demarches/demande-autorisation-de-projection

Des conditions particulières existent pour la mise en place d'une séance plein air avec un film en sortie nationale + 5 semaines, et billetterie, uniquement sur les communes du circuit Ecran Mobile 74. Merci de nous consulter directement pour ce type de projet.





2- ORGANISATION

2.1 ENGAGEMENT DES PARTIES

La séance est organisée par l'association locale ou la municipalité, dénommée **organisateur**. L'**organisateur** se charge :

- ▶ de faire une **demande d'autorisation obligatoire 5 semaines avant la projection** à la DRAC par le biais du site du CNC : https://www.cnc.fr/cinema/formulaire-de-demande-dautorisation-de-seances-en-plein-air_212604 puis de transmettre une copie sans délai à l'adresse : x.knockaert@fol74.org,
- ▶ de la **déclaration d'occupation du domaine public** en mairie,
- ▶ du **choix du/des film(s)** (ne pas hésiter à contacter le CDPC pour des conseils de programmation, ou des mutualisations de tarification distributeur),
- ▶ d'être assuré pour l'organisation et le déroulement de l'événement.
- ▶ d'accueillir le technicien et son accompagnateur (casse-croûte à votre charge), avec **2 personnes minimum** pour l'installation de l'écran,
- ▶ de se saisir de la **logistique technique**, détaillée page 3.

La projection plein air est assurée par le CDPC, dénommé **prestataire**.

Le **prestataire** se charge :

- ▶ de proposer un devis puis d'établir un contrat indiquant les modalités tarifaires retenues,
- ▶ de missionner un technicien projectionniste, et un accompagnateur,
- ▶ de la projection du film en numérique,
- ▶ de la sonorisation complète de la séance,
- ▶ de la déclaration et règlement Sacem,
- ▶ de valider que la partie logistique technique à charge de l'organisateur soit respectée.





2.2 LOGISTIQUE TECHNIQUE, À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

CHOIX DU LIEU DE PROJECTION

Pour une qualité optimale de projection, le lieu d'implantation choisi doit rassembler les conditions suivantes :

- ▶ un **espace plat ou peu vallonné**,
- ▶ une **longueur de 25 mètres minimum** entre le projecteur et l'écran et une **largeur de 18 mètres minimum**,
- ▶ **Le bruit et l'éclairage doivent être pris en compte** (éloignement d'une route fréquentée). Pour cela, prévoir une demande d'autorisation exceptionnelle d'extinction de l'éclairage public ou tout panneau lumineux commercial.

MATÉRIEL REQUIS

- ▶ Si l'électricité n'est pas installée sur le site, nécessité de se procurer un **boîtier type forain avec 2x220 V/16 A minimum**. Ce boîtier sera situé à côté de l'écran, ou à côté du projecteur. Ampérage total : 24 A.
- ▶ **2 rallonges de 40 mètres sans disjoncteur**
- ▶ **des fixations pour l'écran**
 - ▷ En cas de sol meuble, l'écran est haubané à l'aide de 4 piquets.
 - ▷ Si le sol est en dur, l'organisateur se rapprochera des services techniques pour obtenir 4 plots en béton (ou sacs de sable, plots remplis d'eau, etc.) de 100 kg chacun.
 - ▷ Possibilité d'amarrage à l'aide des arbres, des barrières ou tout autre corps solidement fixés au sol.

SÉCURITÉ

L'organisateur est responsable de la sécurité du public. Le CDPC accompagne la mise en place de moyens techniques. Des moyens humains peuvent également être envisagés.

Les consignes suivantes doivent IMPÉRATIVEMENT être respectées :

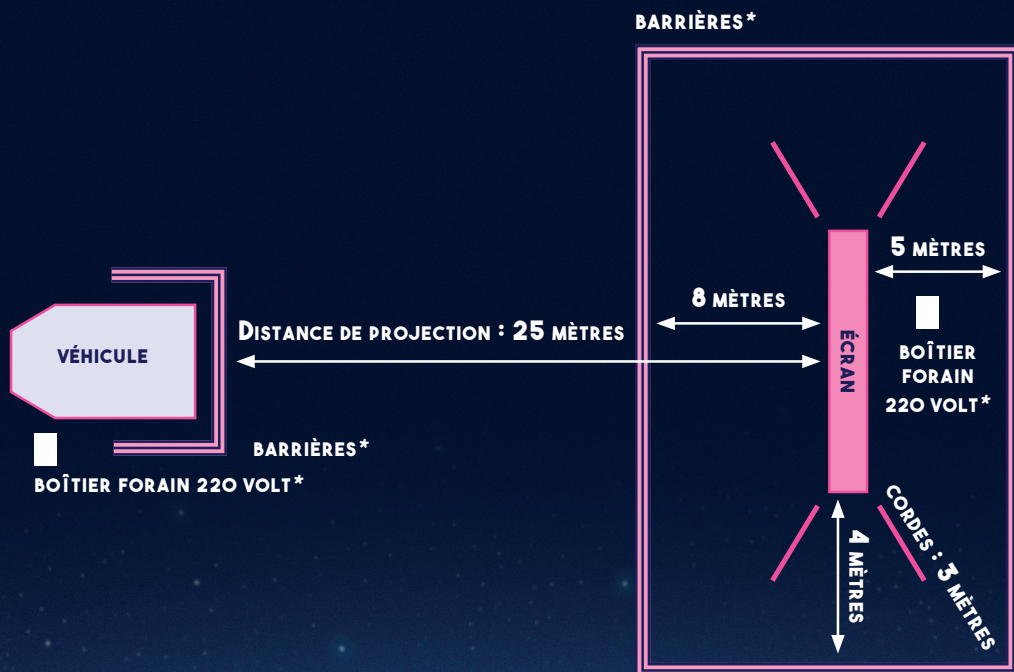
- ▶ A l'aide de barrières de police type ville, organiser deux zones de sécurité autour de l'écran (4 x 7 m ou 4 x 9 m en fonction du format du film) et du camion de projection, en prenant en compte les conditions météorologiques (observation du vent). Voir schéma ci-contre.
- ▶ Alimentation électrique aux normes **obligatoire**.

CONFORT DES SPECTATEURS

- ▶ En fonction du terrain, prévoir des bancs ou des chaises.
- ▶ Et/ou la préparation de la pelouse (tonte) si la séance est prévue sans assise. Veiller à couper l'arrosage automatique avant la manifestation.

L'organisateur est tenu de **prévenir le voisinage** du bruit occasionné par la manifestation.

IMPLANTATION D'UNE SÉANCE



* à charge de l'organisateur





3- TARIFICATION

Pour vous faire une idée, demandez-nous un devis !

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe pour toute demande particulière. Nous sommes à l'écoute de vos envies et sommes capables de nous adapter.



Photographie : © Katja Pauli

Place Chorus • Cran-Gevrier, Annecy

RAPPEL DES FORMALITÉS

EN AMONT

- ▶ Demande d'autorisation à la DRAC et copie de l'autorisation transmise par mail au CDPC
- ▶ Autorisation écrite de la mairie si l'organisateur est une association
- ▶ Signature du contrat
- ▶ Se saisir de la partie logistique technique détaillée dans le document (Lieu/Matériel/Sécurité/Confort du public)

LE SOIR DE LA SÉANCE

- ▶ 2 personnes minimum pour l'aide au montage de l'écran
- ▶ Organiser les deux zones de sécurité autour du camion et de l'écran
- ▶ Accueillir le public
- ▶ Apprécier ce moment magique tous ensemble !

PLEIN AIR

// INTERLOCUTEURS //

XAVIER KNOCKAERT

06 70 72 23 46

x.knockaert@fol74.org

FRANÇOIS BONIFACJ

04 50 52 30 03

06 80 93 20 25

f.bonifacj@fol74.org

ELODIE MOYON

04 50 52 30 03

e.moyon@fol74.org

CDPC

**Centre Départemental de
Promotion du Cinéma / FOL 74**

3 avenue de la Plaine

74 008 Annecy Cedex

www.fol74.org/cinema-plein-air

